

COMPOSITION DE JURY DU DIPLOME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE Sciences et Génie des Matériaux – études aménagées

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 20 avril 1994 relatif au diplôme universitaire de technologie (DUT), notamment son article 18,
- Vu** l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie (DUT) dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur, notamment son article 23,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'institut universitaire de technologie (IUT) de Chambéry.

ARRÊTE 2023-103

Article 1 : Pour l'année universitaire 2022-2023, la composition du jury d'examens de **DUT (diplôme universitaire de technologie) Sciences et Génie des Matériaux – études aménagées**

pour la **validation de la troisième année** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, autre)
Président	
➤ Christian PICARD	MCF
Membres	
➤ BRUNEL Jérôme	PRAG
➤ MARTIN Jean-Louis	PRAG
➤ GIBOZ Julien	MCF
➤ HOUZET Grégory	MCF
➤ GATUMEL Mathieu	MCF

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'IUT de Chambéry sur le site universitaire de Bourget du Lac.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'IUT de Chambéry, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 09/02/2023

Le Directeur
de l'IUT de Chambéry

Christian PICARD

Ampliation aux membres du jury d'examens